



Madame Eliane GIRAUD
Vice-Présidente déléguée aux transports, déplacements,
infrastructures et à l'administration générale
Région Rhône-Alpes
1, esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon Cedex 02

Annecy, le 3 juillet 2014

Objet : Dessertes 2015 TER intercités Chambéry-Lyon

Madame la vice-Présidente,

Lors du comité de ligne du 18 juin 2014, nous avons appris que les horaires de la ligne Chambéry - Lyon seront modifiés à partir du service 2015.

Actuellement, le cadencement est le suivant, avec un temps de parcours de 1h18 :

- Chambéry H:02 - Lyon H+1:20
- Lyon H:40 - Chambéry H+1:58

Pour 2015, temps de parcours passera à 1h26, avec le cadencement suivant :

- Chambéry H:44 - Lyon H+2:10
- Lyon H:50 - Chambéry H+2:16

Au service 2007, le meilleur train mettait 1h10. Au service 2008 (début du cadencement), le temps de parcours était de 1h15. Il est passé à 1h18 et **va passer à 1h26**. Chaque minute de plus handicape le train par rapport à l'autoroute, souvent dans les faits et toujours dans la perception des gens.

Arriver à Lyon pour une réunion à 9:00 supposera de quitter Chambéry à 6:44. Il va vraiment falloir faire preuve de beaucoup de conviction pour inciter les gens à prendre le train ! Cela rappelle les conséquences de la mise en service de la ligne des Carpates sur les trajets Chambéry - Annecy : tous les trains sont devenus des omnibus et ont vu leur temps de parcours allongé de 15 minutes.

D'une manière plus générale, la liaison Lyon - Chambéry souffre de sa mauvaise définition : on veut faire, avec les mêmes trains de l'intercité et du périurbain. On en arrive à des intercités beaucoup trop lents et à des périurbains qui ne font pas assez d'arrêts. Au vu des chiffres présentés en comité de ligne, le trafic principal est un trafic intercité Chambéry - Lyon, qui va être pénalisé à la fois par la durée du trajet et le mauvais positionnement de l'heure d'arrivée à Lyon.

Nous déplorons donc cette mise devant le fait accompli et vous demandons, Madame la vice-Présidente-Alpes, de refuser ces changements d'horaires, en saisissant si nécessaire l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF).

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Madame la vice-Présidente, nos plus respectueuses salutations.

Jean FAVRE
Président ADTC Savoie

Claude BRASIER
Président ARDSL